

Paru dans

Entreprendre

> SPÉCIAL RECOURVEMENT

AM RECOURS, un engagement client absolu et soucieux des règles déontologiques

En 2000, Hugues Desbois cofondait AM RECOURS, une société spécialisée dans la gestion des litiges et le recouvrement de créances. Au moment de célébrer les 20 ans d'existence de la société il revient sur les valeurs et les succès de l'entreprise.



Quelles sont les créances sur lesquelles vous intervenez ?

Notre structure assure pour le compte de ses clients en France et à l'étranger (principalement compagnies d'assurance, courtiers d'assurance, industriels, sociétés commerciales) la gestion de litiges et recouvrement de créances. Notre objectif est de traiter à l'amiable l'ensemble de ces dossiers dans un souci de célérité au mieux des intérêts de nos clients en privilégiant une approche transactionnelle mais pas

à n'importe quel prix. Nous nous positionnons sur un segment spécialisé et plutôt haut de gamme de créances qui naissent sur fond de sinistres, litiges commerciaux et contentieux. Depuis trois ans et de manière complémentaire, nous avons rejoint la première Marketplace digitale indépendante de recouvrement nous permettant de traiter des créances plus classiques.

Vous menez une politique gagnant/gagnant auprès de vos clients, pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Le principe est simple : nous pratiquons des honoraires uniquement à l'encaissement des fonds. Il s'agit d'une formule « no cure no pay ». Cela forge un esprit de gagne et garantit une implication totale de notre part auprès de nos clients. Nous ne travaillons pas seuls et quand cela est rendu nécessaire, nous nous appuyons sur un réseau habituel de partenaires (avocats, huissiers de justice, enquêteurs etc.).

Vous êtes membre de l'ANCR, que cela implique-t-il ?

L'ANCR est le syndicat professionnel de référence des cabinets de recouvrement de créances. Il représente donc sur un plan national mais aussi européen les intérêts de ses membres et plus largement ceux de la profession, en instaurant un dialogue avec le gouvernement, le parlement, les instances européennes, les partenaires sociaux.



Vous évoquez l'aspect déontologique, qu'en est-il précisément ?

Un décret de 1996 fixe les règles déontologiques encadrant notre activité. Nous avons également signé la charte de déontologie élaborée par l'ANCR. Nous sommes responsables envers nos clients sur l'encaissement de leurs créances mais aussi envers les débiteurs sur nos procédés de recouvrement. Une enquête de la DGCCRF publiée en mars 2018 sur 117 entités contrôlées (huissiers de justice et sociétés de recouvrement), a pointé de bien trop nombreux manquements.

Ce ne sont clairement pas nos méthodes.



AM RECOURS